



**CONSEIL DE DIRECTION**  
**84<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 18-20 avril 2005**

UNIDROIT 2005  
C.D. (84) 7 c)  
Original: anglais  
Février 2005

**Point n° 7 c) de l'ordre du jour: Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles - avant-projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux**

(Note préparée par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise à jour sur la préparation par le Secrétariat d'un futur Protocole spatial à la Convention du Cap</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Voir §§ 7, 11, 14, 17, 25 et 28</i>
<i>Document connexe</i>	<i>C.E.G./Pr. Spatial/2/Rapport</i>

## **I. INTRODUCTION**

1. Depuis la dernière session du Conseil de Direction, le Secrétariat a continué, tout d'abord, à poser les bases du succès du processus intergouvernemental de consultation relatif à l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux (ci-après *l'avant-projet de Protocole*) à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ci-après la *Convention*); deuxièmement, à organiser les travaux du Comité d'UNIDROIT d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer un projet de Protocole à la Convention portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux (ci-après le *Comité d'experts gouvernementaux*); troisièmement, à poursuivre les efforts menés auprès de l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle accepte de remplir les fonctions d'Autorité de surveillance du futur système international d'inscription pour les biens spatiaux; quatrièmement, à explorer d'autres options en ce qui concerne l'institution qui pourrait remplir les fonctions d'Autorité de surveillance de ce système dans l'éventualité où l'Organisation des Nations Unies devait finalement décider de ne pas accepter ce rôle; cinquièmement, à essayer de trouver les ressources financières nécessaires au Groupe de travail spatial (GTS) afin qu'il puisse jouer le rôle vital qu'on attend de lui dans le processus intergouvernemental de consultation et, sixièmement, à donner publicité à ces travaux lorsque cela est possible.

2. Le présent document complète, le cas échéant, le Rapport annuel 2004 (ci-après *le Rapport annuel*) et met en particulier l'accent sur les domaines qui soulèvent des questions de politique générale que le Conseil de Direction devrait examiner.

## **II. POSER LES BASES DU SUCCES DU PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAL DE CONSULTATION - suite**

3. On rappellera que l'aspect très novateur des solutions proposées dans l'avant-projet de Protocole spatial dans le contexte du financement commercial spatial a convaincu le Secrétariat de l'absolue nécessité d'organiser des colloques impliquant les Gouvernements et l'industrie dans le processus intergouvernemental de consultation. Le principal objectif de ces colloques était de préparer la position des Gouvernements à l'égard de l'avant-projet de Protocole spatial et, en particulier, de leur permettre de mieux comprendre les questions clé qui se posent dans les négociations relatives à un Protocole spatial commercialement viable. Pour des raisons pratiques, il a été décidé d'organiser un colloque dans l'hémisphère occidental (entendu essentiellement comme Amérique du nord et du sud, Europe et Afrique) et un autre dans l'hémisphère oriental (entendu essentiellement comme Asie et région Asie-Pacifique). L'intention à l'origine était d'organiser ces colloques avant la première session du Comité d'experts gouvernementaux; cela n'a été possible que pour le colloque pour l'hémisphère occidental (voir le document C.D. (83) 9 c), p. 2), celui pour la région Asie-Pacifique ayant dû être reporté en raison de l'épidémie de SRAS; ce dernier a finalement eu lieu à Kuala Lumpur les 22 et 23 avril 2004, à l'invitation de l'Agence nationale spatiale malaisienne.

4. Ce colloque a été structuré de façon à, tout d'abord, permettre aux représentants d'un certain nombre de pays d'Asie et de la région Asie-Pacifique de commenter la pertinence de l'avant-projet de Protocole selon la perspective de leur pays, ensuite à permettre aux représentants des différents secteurs de l'industrie spatiale locale (constructeurs, exploitants et financiers) de se prononcer sur l'opportunité des solutions proposées par l'avant-projet de Protocole spatial par rapport aux objectifs commerciaux visés par ces secteurs et, en troisième lieu, à permettre aux participants de faire des commentaires critiques de leur point de vue (Gouvernement, industrie, ...) sur les dispositions importantes de l'avant-projet de Protocole spatial, lors d'une table ronde dirigée par des membres du Groupe de travail spatial.

5. Le Secrétariat est particulièrement satisfait d'avoir pu rassembler d'éminents orateurs locaux issus de Gouvernements et de l'industrie pour parler de l'avant-projet de Protocole spatial à Kuala Lumpur. A titre d'exemple, M. Justice Peter Jacobson de la Cour fédérale d'Australie, M. Liu Xiaohong, Directeur de Division au Ministère des affaires étrangères et dans l'Administration spatiale chinoise, M. Rajeev Lochan, Directeur de l'INSES et Secrétaire scientifique adjoint auprès de l'Organisation de recherche spatiale indienne, Mme Setsuko Aoki de l'Université Keio au Japon et Mme Sharifah Anisah Syed Omar, Conseiller juridique, Astronautic Technology (M) Sdn Bhd de Malaisie qui ont évalué la pertinence de l'avant-projet de Protocole spatial du point de vue de leur pays; Mme Farah Suhanah Ahmad Sarji, Directeur juridique de Measat, et Mme Catherine Chang, Conseiller juridique de AsiaSat, membre du SES Global Group, ont souligné l'intérêt pratique de l'avant-projet de Protocole spatial du point de vue des exploitants, alors que M. Sandeep Aggarwal, Directeur de Media & Telecoms Finance Group pour la région Asie-Pacifique de BNP Paribas, et M. David Koay, Directeur de la Large Local Corporates Section of the Corporates & Institutions Department of Standard Chartered Bank Malaysia Berhad, ont évalué son intérêt pratique du point de vue des financiers. Le colloque a été ouvert par M. Jamaludin Jarjis, Ministre malaisien des sciences, de la technologie et de l'innovation.

6. Tout comme on avait considéré qu'il était vital d'organiser des réunions au cours desquelles les Gouvernements pourraient se confronter aux représentants de l'industrie dans le cadre du processus intergouvernemental de consultation, l'Institut et le GTS ont estimé qu'il serait crucial de garantir une participation aussi large que possible dans ces travaux de tous les divers secteurs de

l'industrie spatiale, et en particulier des exploitants de satellites qui avaient, pensait-on, l'envergure de jouer pour l'avant-projet de Protocole le même rôle dynamique qui avait été celui des compagnies aériennes dans l'élaboration du Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques (ci-après *le Protocole aéronautique*). L'Institut et le GTS, en collaboration avec l'Association européenne des exploitants de satellites (ESOA), ont ainsi organisé une réunion spéciale sur l'avant-projet de Protocole à Rome le 25 octobre 2004. Il est important de noter que Mme Aarti Holla-Maini, Secrétaire générale de l'ESOA, des représentants d'un certain nombre de membres de l'ESOA (Hellas Sat, New Skies Satellites, SES Global, Telenor et Telespazio), ainsi que des représentants de deux autres exploitants importants du Japon et des Emirats arabes unis (JSAT Corporation et Thuraya Satellite Telecommunications Company) ont participé à cette réunion. Il est également important de relever que l'une de ces sociétés est ensuite devenue l'un des sponsors du GTS et, avec les représentants de JSAT et Thuraya, ont participé à la deuxième session du Comité d'experts gouvernementaux.

7. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note du succès du colloque de Kuala Lumpur ainsi que de la réunion spéciale organisée à Rome pour les exploitants de satellites qui a aidé à continuer de poser les bases du processus intergouvernemental de consultation.*

### **III. EXAMEN DE L'AVANT-PROJET DE PROTOCOLE SPATIAL PAR LES GOUVERNEMENTS**

8. Le succès des efforts du Secrétariat pour poser les bases du processus intergouvernemental de consultation se traduit notamment par le nombre et la qualité des participants aux sessions du Comité d'experts gouvernementaux. La deuxième session de ce Comité s'est tenue à Rome du 26 au 28 octobre 2004 (voir pp. 10/11 du Rapport annuel). La troisième session a provisoirement été prévue à Rome du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2005. Avant que le Secrétariat ne puisse confirmer ces dates, il devra cependant être sûr que le GTS sera en mesure d'y être représenté étant donné la nature essentielle de l'expertise apportée par ses représentants aux travaux du Comité d'experts gouvernementaux. A l'heure actuelle, cette participation n'est pas assurée (voir §§ 18, 21 et 22 *infra*).

9. L'un des aspects de l'avant-projet de Protocole les plus controversés concerne la mesure dans laquelle l'utilisation des biens spatiaux pour assurer des services publics devrait affecter les mesures dont disposent les créanciers. Le Comité d'experts gouvernementaux a été fortement divisé sur ce point. Tous les membres du Comité et le GTS ont donc été invités à indiquer au Secrétariat les services considérés comme des services publics dans leur pays, avec des informations sur la façon dont ces services sont protégés, et tous commentaires et propositions concernant la manière dont cette question devrait être traitée dans l'avant-projet de Protocole. Le Secrétariat a l'intention de préparer, sur la base des informations reçues, un document pour examen lors de la prochaine session du Comité d'experts gouvernementaux.

10. Lors de sa deuxième session, le Comité d'experts gouvernementaux a établi un Sous-comité chargé de préparer des propositions concernant le système international d'inscription qui sous-tend le futur Protocole spatial (ci-après dénommé *le Sous-comité*). Pour le moment, les travaux du Sous-comité se tiendront uniquement par voie électronique, en utilisant un forum sur Internet aimablement mis à la disposition du Sous-comité par l'Union internationale des télécommunications (UIT), et seront coordonnés par le Secrétariat. Le Sous-comité a été chargé d'examiner, en priorité, l'identification des biens spatiaux et les questions connexes, en second lieu, le fonctionnement pratique du futur Registre international pour les biens spatiaux et, en troisième lieu, le rôle de l'Autorité de surveillance du futur Registre international. Les résultats de ces consultations seront portés à la connaissance du Comité d'experts gouvernementaux avant sa prochaine session.

11. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès accomplis par le Comité d'experts gouvernementaux lors de sa deuxième session.*

#### **IV. EXAMEN DE L'AVANT-PROJET DE PROTOCOLE SPATIAL PAR LE N.U./ COPUOS**

12. La question de savoir si l'Organisation des Nations Unies devrait remplir les fonctions d'Autorité de surveillance pour le futur système international d'inscription pour les biens spatiaux continue de faire l'objet de discussions animées au sein du Comité des Nations Unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (N.U./COPUOS) et en particulier du Sous-comité juridique de cet organe. Depuis la 43<sup>ème</sup> session du Sous-comité juridique, tenue à Vienne du 29 mars au 8 avril 2004, un groupe de travail *ad hoc* a été constitué et, par voie électronique, il a examiné la question de savoir s'il serait approprié que les Nations Unies soit l'Autorité de surveillance et préparera un rapport, comprenant le texte d'un projet de Résolution de l'Assemblée Générale, qui sera présenté au Sous-comité juridique lors de sa 44<sup>ème</sup> session qui aura lieu à Vienne du 4 au 15 avril 2005. Le Gouvernement des Pays-Bas a coordonné les travaux de ce groupe de travail et le Secrétariat a participé activement à l'élaboration du rapport qui sera soumis au Sous-comité juridique.

13. L'idée que l'on continue à travailler entre les sessions est née afin de faire avancer le processus qui, malgré une forte tendance au sein du Sous-comité juridique favorable à ce que les Nations Unies agissent en tant qu'Autorité de surveillance, a eu tendance à s'enliser en raison des hésitations d'un petit nombre de membres, que ce soit pour des raisons liées à la compatibilité d'une telle solution avec la Charte de l'Organisation des Nations Unies, par peur d'éventuelles implications en termes de responsabilité, ou pour des raisons tenant à la crainte de ne pas trouver le financement initial. On espère que le rapport préparé par le groupe de travail, avec le projet de Résolution en annexe, sera utile aux discussions au sein du Sous-comité juridique et permettra que la question aille de l'avant jusqu'à l'étape suivante, c'est-à-dire à l'Assemblée Générale, compte tenu du stade avancé dans l'élaboration de l'avant-projet de Protocole lui-même.

14. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note des efforts permanents du Secrétariat pour faire avancer la question concernant la possibilité que l'Organisation des Nations Unies remplisse les fonctions d'Autorité de surveillance.*

#### **V. OPTIONS ALTERNATIVES POUR LE ROLE D'AUTORITE DE SURVEILLANCE DANS L'EVENTUALITE OU L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DECIDAIT DE NE PAS ACCEPTER CE ROLE**

15. Etant donné l'incertitude qui continue de régner quant à la question de savoir si l'Organisation des Nations Unies acceptera en définitive de remplir les fonctions d'Autorité de surveillance et le stade avancé du processus intergouvernemental de consultation, le Secrétariat a estimé nécessaire d'envisager d'autres options. Ainsi, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellite (IMSO) et l'Agence spatiale européenne (ESA) étudient la possibilité que ces organisations remplissent ces fonctions. Le Secrétariat de l'UIT envisage de poser la question au Conseil de l'UIT lors de sa prochaine session annuelle qui aura lieu à Genève du 12 au 22 juillet 2005. Lors de sa 17<sup>ème</sup> session en octobre 2004, l'Assemblée de l'IMSO a déjà approuvé la modification des Statuts de l'Organisation pour lui permettre d'assurer le rôle d'Autorité de surveillance et examinera cette question lors de sa Dix-huitième session (extraordinaire) qui se tiendra probablement en

septembre 2005. L'ESA suit la question entre-temps en attendant que toutes les questions importantes à ce propos soient résolues.

16. On rappellera que d'autres solutions possibles ont été soit proposées de façon informelle au Secrétariat, soit avancées par des représentants de Gouvernements durant la première session du Comité d'experts gouvernementaux. Parmi elles, la création d'une agence gouvernementale ou d'une Organisation *ad hoc* par les Etats contractants du futur Protocole, ou encore l'Institut lui-même. Comme le Secrétariat avait indiqué lors de la dernière session du Conseil à propos de cette dernière idée, il ne faudrait pas sous estimer les implications énormes en termes de personnel et de financement pour l'Institut s'il devait remplir les fonctions d'Autorité de surveillance et, en second lieu, l'exercice de ces fonctions ne semblait pas très compatible avec celles de Dépositaire que l'Institut, en tant que Dépositaire de la Convention et du Protocole aéronautique, pourrait raisonnablement s'attendre devoir remplir pour le futur Protocole spatial.

17. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note des diverses initiatives que le Secrétariat examine de façon attentive en vue d'identifier des organes, autres que l'Organisation des Nations Unies, qui pourraient être invités par la future Conférence diplomatique à remplir les fonctions d'Autorité de surveillance, et à réfléchir sur les implications au cas à UNIDROIT remplissait ces fonctions.*

## **VI. NECESSITE DE DONNER AU GROUPE DE TRAVAIL SPATIAL LES RESSOURCES NECESSAIRES POUR POUVOIR PARTICIPER DE FACON EFFICACE AU PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAL DE CONSULTATION**

18. Comme cela a déjà été indiqué plus haut (voir §8, *supra*), la participation du GTS au processus intergouvernemental de consultation n'est pas acquise au moment de la rédaction du présent document. On rappellera que le Président de l'Institut avait décidé en 1997 de charger un groupe de travail composé de représentants des divers secteurs de l'industrie spatiale de préparer un premier texte de l'avant-projet de Protocole spatial à soumettre au Conseil de Direction avant toute décision relative à la convocation des experts gouvernementaux. Le Président avait chargé M. Peter D. Nesgos, Associé, Milbank, Tweed, Hadley & McCloy LLP, New York, qui est sans aucun doute le plus important avocat spécialiste du financement des satellites au monde, d'organiser et de coordonner un groupe de travail (GTS). Depuis lors, le GTS a non seulement rempli son mandat en présentant le premier projet au Président le 30 juin 2001, mais il a ensuite joué un rôle clé dans la révision de l'avant-projet de Protocole suite à l'adoption de la Convention et du Protocole aéronautique ouverts à la signature au Cap et dans le processus intergouvernemental de consultation en cours.

19. L'essentiel de la lourde charge attribuée au GTS pèse sur les épaules de M. Nesgos. Il ne fait aucun doute que sans son expertise unique dans le domaine du financement spatial commercial, le travail extrêmement délicat élaboré un Protocole spatial viable sur le plan commercial aurait pu déjà facilement se solder par un échec: on ne peut sous estimer la difficulté qu'il y a à essayer de faire profiter, à travers un instrument international, des bénéfices d'une technique de financement commercial (le financement garanti par un actif) qui n'est pas encore largement pratiquée dans le domaine en question. Il est vrai que M. Nesgos a rassemblé une équipe forte mais, depuis quelque temps déjà, il a exprimé des préoccupations concernant à la fois les directives, la participation et le soutien, et en particulier le soutien financier très limité, reçus de l'industrie des satellites et de la communauté bancaire. Le colloque de Kuala Lumpur et la réunion spéciale pour les opérateurs de satellites mentionnés plus haut (voir pp. 2/3, *supra*) ne sont que deux exemples de l'activité du Secrétariat pour essayer d'élargir le soutien de l'industrie des satellites et de la communauté bancaire, et à le rendre plus actif. En outre, le Secrétariat n'a cessé de déployer des efforts pour

obtenir un soutien financier, à travers des sponsors, pour le GTS. L'année passée a, à cet égard, été très fructueuse: Alenia Spazio, BNP Paribas et Telespazio ont apporté leur soutien financier. Le Secrétariat remercie le Professeur Carbone pour son rôle dans la décision prise par Alenia Spazio et Telespazio. A l'heure actuelle, le seul autre sponsor du GTS est The Boeing Company et la dépression que connaît l'industrie spatiale depuis quelques années, ajoutée aux restrictions consécutives des autres acteurs, rend la recherche d'autres sponsors actuellement extrêmement difficile <sup>1</sup>.

20. D'un autre côté, l'importance de l'expertise du GTS pour le Comité d'experts gouvernementaux a été évidente lors de sa deuxième session. A cette occasion, le GTS a été chargé en premier lieu, de réviser le document de travail qu'il avait soumis au Comité concernant les droits du débiteur et les droits connexes pour la session suivante du Comité, en deuxième lieu, d'ajouter au document révisé une introduction explicative, en troisième lieu, d'inclure dans le document révisé une explication détaillée du fonctionnement d'une opération typique de financement de satellite, en quatrième lieu, de garantir que le document révisé serait transmis suffisamment de temps avant la prochaine session du Comité pour que les Gouvernements aient assez de temps pour l'étudier de façon approfondie, en cinquième lieu, de fournir au Secrétariat des informations concernant les services à considérer comme des "services publics" en vue de la préparation par le Secrétariat du document susmentionné et, en sixième lieu, de participer aux travaux du Sous-comité entre les sessions.

21. Le fait est cependant que, même s'il a accepté d'aider dans les travaux du Sous-comité, M. Nesgos a écrit que le GTS "ne sera en mesure de reprendre [ses] efforts que lorsque l'industrie des satellites et la communauté bancaire auront soutenu le GTS financièrement et accepté de participer à ses activités de façon plus active" (cf. message en date du 8 janvier 2005 de M. Nesgos à M. Stanford).

22. Il est clair dans ces conditions que le Secrétariat pourrait se trouver dans l'obligation de revoir l'éventualité de la tenue de la troisième session du Comité d'experts gouvernementaux aux dates provisoirement retenues. Non seulement il y a un risque que le GTS n'ait pas pu, à cette date, répondre à toutes les demandes adressées par le Comité d'experts gouvernementaux, mais la capacité du Comité à garantir un produit final commercialement viable sera irrévocablement compromise par l'absence de l'expertise du GTS.

23. Ce problème n'est bien entendu pas nouveau pour le Conseil de Direction. On rappellera que, lors de sa 80<sup>ème</sup> session tenue à Rome du 17 au 19 septembre 2001, le Conseil avait adopté une Résolution (la Résolution (80) 1) appelant les Etats membres d'UNIDROIT à "fournir ou [à] procurer au Secrétariat d'UNIDROIT, de toute urgence, les ressources [...] nécessaires pour doter le Groupe de travail spatial d'UNIDROIT du financement nécessaire pour qu'il puisse répondre aux sollicitations de son expertise qui sont à prévoir dans les 12 prochains mois" (cf. C.D. (80) 21, Annexe III). Malgré l'importance de la question, il est triste de constater que cette Résolution n'a pas reçu l'accueil et les résultats espérés.

---

<sup>1</sup> Astrium S.A.S., Astrium G.m.b.H. et EADS Deutschland G.m.b.H., qui représentent ensemble le principal constructeur européen de biens spatiaux, étaient encore récemment sponsors mais la société qui leur a succédé, EADS Astrium, a indiqué que, suite à un processus de réorganisation et à des restrictions imposées en termes de personnel et de dépenses, elle ne pourrait plus renouveler son parrainage. Arianespace, autre important constructeur européen, a également dû mettre fin à son soutien en raison d'importantes difficultés financières. L'un des cinq principaux acteurs dans l'industrie du financement spatial jusqu'à il y a environ deux ans, Assicurazioni Generali, qui avait donné son soutien, a lui aussi dû le retirer, comme il a dû se retirer complètement du marché de l'espace.

24. Quelles sont à ce stade les options dont dispose l'Institut ? Bien entendu, le grand intérêt des Gouvernements à l'égard du projet, mis en évidence au sein d'UNIDROIT comme du N.U./COPUOS, semble indiquer qu'il serait extrêmement difficile d'interrompre le processus déjà initié. De même, l'énorme investissement déjà fait par M. Nesgos et ses collègues du GTS serait anéanti si le processus devait s'arrêter à ce stade, et une interruption, qui n'encouragerait en rien une plus grande implication de l'industrie, chasserait probablement les quelques sponsors qui restent. Il semble par conséquent essentiel des deux côtés – et pour UNIDROIT –, au risque de devoir légèrement déplacer les dates, de poursuivre les travaux. Reste la question de savoir comment répondre aux préoccupations de M. Nesgos. Le Secrétariat entend poursuivre ses efforts pour trouver de nouveaux sponsors et assurer le renouvellement des sponsorisations existantes pour garantir au GTS les ressources minimum afin qu'il puisse répondre de façon adéquate aux tâches toujours plus importantes qui lui sont confiées par le Comité d'experts gouvernementaux. Le Secrétariat souhaiterait toutefois renouveler l'appel lancé aux membres du Conseil de Direction pour essayer, comme l'a fait le Professeur Carbone, de susciter l'intérêt des constructeurs, des banques, des exploitants et des assureurs dans leur pays pour qu'ils financent les travaux extrêmement importants qui restent à faire par le GTS pour garantir que le processus intergouvernemental de consultation débouche sur un instrument commercialement viable.

25. *Le Conseil de Direction est invité à examiner toutes les mesures possibles pour garantir la permanence du Groupe de travail spatial en tant qu'entité, en particulier en raison du rôle déterminant qu'il sera appelé à jouer dans la viabilité commerciale du produit final en cours d'élaboration.*

## **VII. PUBLICITE DONNEE A L'AVANT-PROJET DE PROTOCOLE SPATIAL**

26. En vue d'élargir la connaissance de l'avant-projet de Protocole et de le placer au centre du développement futur de l'infrastructure spatiale pour correspondre aux besoins de la commercialisation de l'espace extra-atmosphérique, UNIDROIT a participé aux *Projets Futurs* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui examine le rôle des acteurs privés et publics dans la commercialisation de l'espace extra-atmosphérique et le développement de l'infrastructure spatiale (voir Rapport annuel 2004, p. 13). C'est en raison de sa participation dans ces travaux que le Groupe de travail de l'OCDE envisage l'insertion, dans le rapport final dont la publication est prévue vers mars ou avril 2005, d'une recommandation allant dans le sens d'un soutien des efforts d'UNIDROIT dans ce domaine comme moyen d'encourager le financement privé des activités spatiales.

27. Le Secrétariat a également donné une publicité active au projet de l'Institut dans des publications spécifiques à ce secteur de l'industrie. Un article, rédigé conjointement par M. Nesgos et M. Stanford, a ainsi été publié dans le numéro du mois de novembre 2004 de *Satellite Finance*.

28. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note des efforts déployés par le Secrétariat pour donner publicité à l'avant-projet de Protocole.*

[ Documents 84<sup>ème</sup> session Conseil de Direction (2005): Page principale ]